

PROJET DE LOI

N° 10

adopté

le 29 octobre 1980

**SÉNAT**

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

---

---

# PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur la Sécurité sociale, ensemble un Protocole annexe, signés le 9 février 1979, ainsi que l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec, signée le 12 février 1979.*

(Texte définitif.)

---

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1637, 1804 et in-8° 330.

Sénat : 356 (1979-1980) et 52 (1980-1981).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'Accord entre la France et le Canada sur la Sécurité sociale, ensemble un Protocole annexe, signés à Ottawa le 9 février 1979, ainsi que l'Entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec en matière de Sécurité sociale, signée à Québec le 12 février 1979 (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 29 octobre 1980.*

Le Président,

*Signé* : ALAIN POHER.

---

(1) Voir les documents annexés au n° 1637 de l'Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.).